

ARRETE N°UCA-2019-434

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Madame Andrea FLOSSMANN par le Conseil de laboratoire du LaMP en date du 18 mars 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Andrea FLOSSMANN est nommée Directrice de l'unité de recherche « Laboratoire de Météorologie Physique » (LaMP) à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} octobre 2019.

Par dérogation
Le Directeur Général des Services
François PAQUIS

Le Président de l'Université Clermont
Auvergne,
Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

03 OCT. 2019

- Publié le

03 OCT. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.